



OIRA: L'OUTIL D'ANALYSE DE RISQUES POUR LES SECTEURS DU BOIS

L'instrument en ligne par excellence pour passer la politique bien-être de votre entreprise sous la loupe:

- gratuit
- simple
- accessible à tous
- sur mesure pour les entreprises du bois.

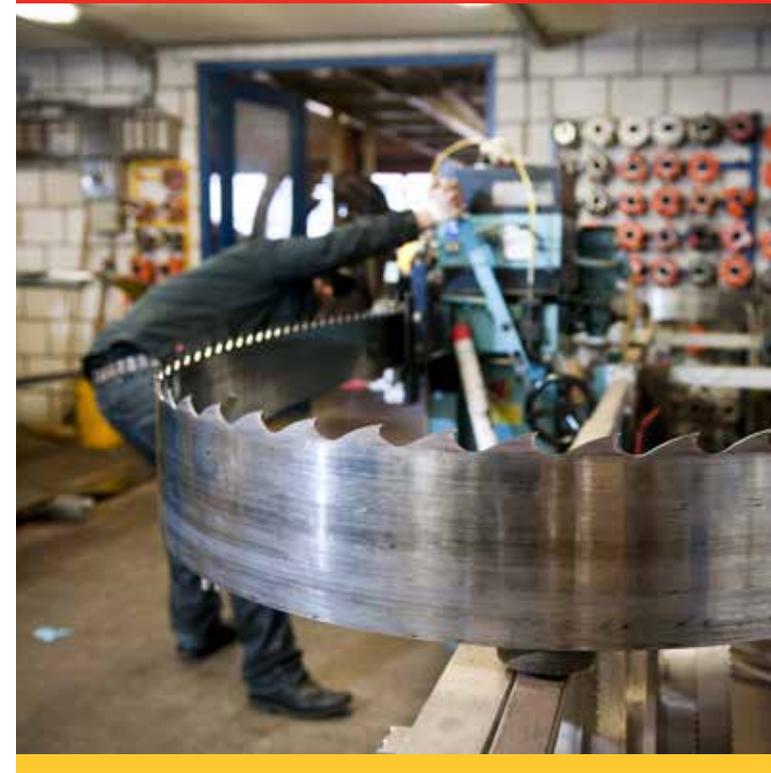
Vous trouverez le lien pour accéder à l'outil OIRA sur notre site internet www.accg.be. Cliquez sur la rubrique « secteurs »: Ameublement et transformation du bois, scieries, commerce du bois, exploitations forestières.

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts



ER: Alain Clauwaert, Centrale Générale - Rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles - Novembre 2014

INDUSTRIE DU BOIS
**UN TRAVAIL SÛR
ET SAIN DANS
L'INDUSTRIE DU BOIS?
C'EST POSSIBLE!**



FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts



www.accg.be

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL? UN TRAVAIL SÛR ET SAIN DANS L'INDUSTRIE DU BOIS? C'EST POSSIBLE!

Eviter les accidents du travail

Disposer de machines sûres (contrôlées, bien placées) et les utiliser en toute sécurité (instructions claires, arrêt d'urgence).

Eviter les maladies professionnelles

La poussière de bois est l'une des principales causes de problèmes de santé dans le secteur. S'y exposer provoque très souvent des maladies. Le formaldéhyde présente lui aussi d'importants dangers. Donc: surveiller et prendre des mesures de sécurité.

Le bien-être au travail, c'est bien plus que ça: prévention incendie et explosion, pas de nuisances sonores, exposition à des produits chimiques, ergonomie, stress, ...

ESTIMER ET ÉVALUER LES RISQUES. PRENDRE LES MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES. C'EST POSSIBLE! CELA COMMENCE PAR UNE ANALYSE DES RISQUES

L'employeur est obligé d'effectuer ou de faire effectuer une analyse des risques. L'entreprise devra prendre les mesures nécessaires sur la base de celle-ci.

Nos membres du Comité de Prévention et Protection au Travail (CPPT), ainsi que nos délégués ont droit à toutes les informations à ce sujet. Ils peuvent émettre des recommandations quant au choix des moyens de prévention et attirer l'attention de l'employeur sur la législation et réglementation en vigueur.

OIRA SECTEURS DU BOIS LA POLITIQUE BIEN-ÊTRE DE VOTRE ENTREPRISE SOUS LA LOUPE

OIRA: 'Online Interactive Risk Assessment', ou 'analyse de risques interactive en ligne'

L'outil par excellence pour:

- **déceler et analyser les risques**
- **connaître et planifier les mesures possibles.**

OIRA:

- développé par des experts de syndicats et d'organisations patronales, des représentants des services d'inspection et des spécialistes du secteur du bois
- avec le soutien du Service Public Fédéral et de l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
- créé sur mesure pour les entreprises des secteurs du bois
- une application en ligne, accessible à tous gratuitement
- très simple à utiliser
- anonyme et confidentiel.

Le programme se compose d'une série de modules traitant chacun de thèmes différents: sécurité des machines, poussière de bois, produits dangereux, charge physique, bruit, vibrations, stress, ...

Accompagné de photos, liens, renvois à la réglementation et recommandations concrètes.

Vous déterminez vous-même vos thèmes prioritaires.

L'outil OIRA est accessible via le site internet de la Centrale Générale de la FGTB www.accg.be, rubrique « secteurs » (Ameublement et transformation du bois, scieries, commerce du bois, exploitations forestières).

LE COMITÉ POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Le CPPT ou la délégation syndicale a également son mot à dire. L'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques pour chaque poste de travail. Pour ce faire, il peut se faire assister par le conseiller en prévention interne ou externe ou par le médecin du travail.

Il doit veiller à la santé et sécurité des travailleurs et développer un plan d'action.

Les membres du CPPT doivent être impliqués dans ce processus, obtenir l'information, émettre des avis, aider à définir les priorités et attirer l'attention de l'employeur sur ses obligations.

L'analyse de risques est une tâche permanente du CPPT. **Evaluer les risques:** quels sont les dangers, peuvent-ils être écartés et comment? Quelles sont les **mesures** à prendre pour éviter que ces dangers ne mènent à des dommages ou lésions chez les travailleurs?

L'outil OIRA permet désormais de mener une analyse de risques en toute simplicité.

